

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

www.bois-sauvage.be

Cie du Bois Sauvage : Rachat d'actions propres – semaine du 23/06/2025 au 27/06/2025.

Mise en œuvre de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2021

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 23/06/25 au 27/06/2025 :

Date de transaction	Nombre d'actions achetées	Prix moyen (€)	Prix maximum (€)	Prix minimum (€)	Montant total hors frais (€)
23/06/2025					
24/06/2025	34	249,8235	250,0000	248,0000	8.494,00
25/06/2025					
26/06/2025					
27/06/2025					
Total	34	249,8235			8.494,00

En vertu de l'article 8:4 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations, Compagnie du Bois Sauvage déclare avoir procédé aux opérations de rachat suivantes d'actions propres sur le marché réglementé NYSE Euronext Bruxelles. Au 27/06/2025, le nombre d'actions rachetées depuis le 25 novembre 2024 était de 13 512 (0,8 % du nombre total d'actions) pour un montant total de € 3 071 201,00 (cfr. notre communiqué de presse du 10/12/2024 17:45). L'historique des opérations est disponible sur www.bois-sauvage.be (section «Informations financières» - «Rachat d'actions propres»).